



5, avenue du Général Leclerc BP93
78513 RAMBOUILLET CEDEX

Tel : 01 34 83 64 00

Fax : 01 34 83 05 66

Email : 0782549x@ac-versailles.fr

Proviseur : D. PINCHERA

Prov. adjoints : E. GUETTE

L. MARTIN-THIMOLEON

Intendante : G. BASLE

Chef de travaux : S. ANDRE

L'établissement :

L'établissement d'environ 2350 élèves accueille des sections générales, technologiques, professionnelles (tertiaires, industrielles, hôtelières)

Spécificité : accueil des déficients visuels

L'internat :

Petit internat accueillant 24 garçons et 24 filles : les places disponibles sont réservées en priorité aux déficients visuels et à certains choix d'option (danse, hôtellerie)

Coût :

Max. 1600€ par année scolaire

Hébergement et restauration compris

(Calcul en fonction du quotient familial)

(Paiement par trimestre)

(Tarifs 2019)

Les moyens d'accès :

- En centre ville, à 10 min de la Gare SNCF : de Paris Montparnasse vers Chartres

- BUS : Gare routière Route d'Arbouville

Stationnement possible : grand parking Route d'Arbouville



INTERNAT

Quelques règles de fonctionnement

- ❖ accueil du lundi 8 h au vendredi 8 h 30
- ❖ internat fermé le week-end et congés scolaires
- ❖ étude obligatoire d'1 h 30 minimum sous surveillance
- ❖ le respect de la charte de l'internat conditionne le maintien de l'élève dans la structure
- ❖ exigence toute particulière est demandée pour le strict respect des horaires et des règles de vie en collectivité ainsi que pour le rangement de la chambre et de la salle de bain.
- ❖ **Nota important** : Les sorties exceptionnelles doivent être soumises le lundi au CPE référent.



Conditions d'admission

1 - Constitution du dossier :

- ❖ Dossier à retirer dans l'établissement d'origine ou à imprimer sur le site du lycée
- ❖ Dossier à rendre à l'établissement d'origine le 19/04/2019
- ❖ Visite de l'internat fortement conseillée lors de la journée « Portes ouvertes » le samedi 30/03/2019 (9h30 – 14h30)
- ❖ Dossier hors délai à envoyer au Lycée Bascan mais dont le traitement ne sera fait que sur places vacantes fin juin.
A éviter en cas de demandes pour une section nécessitant une procédure informatisée (le risque serait d'être affecté dans la classe sans avoir de place à l'internat). Se renseigner auprès de l'établissement d'origine.

2 - Procédure d'admission :

- ❖ L'admission ne sera effective que si l'affectation pour la classe demandée a été acceptée par la Direction Départementale de l'Education Nationale.
- ❖ En effet pour certaines options et/ou filières, une procédure informatisée, sous la direction de cette Direction, est à prévoir. (Se renseigner auprès de son établissement d'origine)